



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Appel à propositions

POEC : Se préparer à l'entrée en formation d'Aide-Soignant(e)

Date d'émission : 18 Décembre 2020

Date limite de réponse : 1^{er} février 2021

Contact :

Valérie Coursange
Responsable de Pôle Projets
Inter Région Ouest
valerie.coursange@opco-sante.fr

Sommaire

Appel à propositions.....	1
1. Objet de la consultation	3
2. Contexte et Enjeux	3
2.1 Présentation de l’OPCO Santé.....	3
2.2 Contexte et finalités de l’appel à propositions.....	4
2.3 Périmètre du marché et publics cibles.....	5
2.4 Diagnostic et objectifs recherchés	5
3. Prestations et productions attendues.....	7
3.1 Conception pédagogique des actions de formation.....	7
3.2 Evaluation et attestation de compétences.....	12
4. Cadre d’intervention	12
4.1 Obligations réglementaires	12
4.2 Contraintes financières	13
4.3 Pilotage de la performance des prestataires	13
5. Cadre d’intervention	14
5.1 Principes généraux	14
5.2 Etapes et calendrier de la sélection	14
5.3 Critères de sélection.....	15
5.4 Modalités de conventionnement.....	15
6. Modalités de réponse.....	15
6.1 Dimensionnement du projet	15
6.2 Dossier de candidature.....	16

1. Objet de la consultation

Le présent appel à propositions a pour objet la sélection d'un prestataire en capacité de réaliser et de concevoir une prestation de validation de projet et de formation opérationnelle à destination des demandeurs d'emploi.

Cet appel à propositions s'inscrit dans le cadre du dispositif POEC qui vise à se former et à remettre à niveau des demandeurs d'emploi souhaitant préparer leur entrée en formation d'aide-soignant(e). A ce titre, les demandeurs peuvent bénéficier du Plan d'Investissement de Compétences et du pilotage porté par Pôle Emploi. Le financement de ces POEC est opéré par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

2. Contexte et Enjeux

2.1 Présentation de l'OPCO Santé

L'OPCO Santé est l'opérateur de compétences du secteur privé de la santé, du social et du médico-social. L'OPCO Santé comprend quatre secteurs :

- le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif
- le secteur de la santé au travail interentreprises
- le secteur de l'hospitalisation privée
- le secteur du thermalisme

L'OPCO Santé représente 11 000 entreprises et plus d'1 million de salariés.

L'OPCO Santé est géré par un conseil d'administration paritaire composé de la FEHAP, la FHP, NEXEM, le SYNERPA, UNICANCER, PRESANCE et UNISS et de trois organisations représentatives de salariés : CFDT, CGT et FO

Les missions de l'OPCO sont :

- d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- d'apporter un appui technique aux branches professionnelles, notamment, pour établir la GPEC et les accompagner dans leur mission de certification
- de favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle
- d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises.

L'OPCO Santé est structuré régionalement en 13 services régionaux relayés par un siège national.

L'OPCO Santé n'est lié à aucun prestataire de formation, garantissant ainsi son impartialité.

2.2 Contexte et finalités de l'appel à propositions

Cadre réglementaire de la POEC :

La POE collective a été créée par la loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou par le conseil d'administration d'un opérateur de compétences (OPCO).

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de **400 heures incluant**, le cas échéant, une période d'application en entreprise.

Le texte de loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail qui peut être conclu est :

- Un contrat à durée indéterminée (dont contrat de professionnalisation)
- Un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 12 mois (dont contrat de professionnalisation)
- Un contrat d'apprentissage

Dans ce contexte, le projet a pour objectifs généraux de :

- Proposer une solution formative adaptée de proximité et de qualité pour répondre aux besoins recensés sur les territoires (difficultés de recrutement, d'attractivité)
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification
- Acquérir des connaissances permettant de faciliter l'entrée en formation d'aide-soignant(e)

2.3 Périmètre du marché et publics cibles

Le présent appel à propositions est décomposé en 5 lots géographiques, de la manière suivante :

Numérotation du lot	Intitulé du lot	Nombre d'attributaires par lot
Lot 1	Région Centre- Orléans	1 attributaire
Lot 2	Région Centre- Tours	1 attributaire
Lot 3	Région Centre- Blois-Romorantin	1 attributaire
Lot 4	Région Normandie- Caen	1 attributaire
Lot 5	Région Normandie- Rouen	1 attributaire

Les prestataires de formation pourront donc se positionner sur le lot géographique de leur choix, la possibilité de répondre à plusieurs lots n'est pas obligatoire mais est un critère favorisant.

Les prestataires de formation sélectionnés par les services régionaux de l'OPCO Santé s'engagent à mettre en œuvre l'action auprès des adhérents de l'OPCO Santé sur la ville indiquée du lot géographique où ils ont été retenus.

Dans cette configuration, **l'acheteur de la prestation sera la délégation régionale de l'OPCO Santé concernée : Centre-Val de Loire ou Normandie.**

Le projet cible les demandeurs d'emploi de l'ensemble des régions concernées.

2.4 Diagnostic et objectifs recherchés

Malgré le sens et l'utilité sociale très forte qu'elle porte, la profession d'aide-soignant(e) souffre d'un manque d'attractivité qui fait peser un risque majeur de dégradation de la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées. Les données disponibles mettent en évidence ce problème d'attractivité qui se manifeste en particulier par les tensions sur les recrutements et sur des effectifs difficiles à recruter et à fidéliser.

Alors que le métier d'aide-soignant(e) est l'un des métiers les plus créateurs d'emploi, selon une étude de France Stratégies et de la DARES¹, les structures ne parviennent pas à faire les recrutements nécessaires. Le déficit d'attractivité des métiers d'aide-soignant(e) peut s'expliquer par l'insuffisance des rémunérations, l'organisation du travail, les horaires de travail et par la pénibilité psychique et physique ainsi que les temps partiels.

Cette action constitue donc un moyen de rapprocher l'offre et la demande. En effet, le secteur sanitaire est particulièrement porteur d'emploi et présente de nombreux atouts en lien direct avec les attendus de la profession.

¹ Les métiers à Horizon 2022, rapport France Stratégies et DARES Prospective des métiers et des qualifications

Le métier d'aide-soignant(e) demande de la motivation, de la disponibilité, une maîtrise de soi, et un sens des responsabilités. C'est pourquoi ce parcours de formation leur permettra de comprendre les principaux contours du métier d'aide-soignant(e), ses missions, les fondamentaux afin de pouvoir s'engager plus durablement dans une perspective d'emploi auprès d'employeurs potentiels.

La profession d'aide-soignant(e) est une profession réglementée par le code de la santé publique, comme l'ensemble des professions sanitaires. Les conditions d'accès à ces professions, leurs formations et limites de compétences ainsi que leurs domaines d'exercice sont étroitement encadrés par ce code². En conséquence, en vertu de ce principe, une régulation quantitative du nombre d'entrées dans la POEC apparaît sans objet au niveau de l'ensemble du territoire.

Objectifs de la consultation

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, l'OPCO Santé souhaite sélectionner un prestataire de formation en capacité :

- D'articuler les orientations stratégiques de l'OPCO avec les orientations régionales en matière de développement de l'emploi et de la formation
- d'appuyer la formalisation d'expérimentations au plus proche des territoires pour répondre à une orientation des financements sur les formations sanitaires et sociales, et en particulier sur le métier d'aide-soignant(e)

L'objectif de cette POEC est un parcours pré-qualifiant préalable à une embauche de contrat en alternance. Compte tenu des dates d'entrée en formation Aide-Soignant (septembre 2021), et afin que la POEC se termine en amont des tests de sélection à l'entrée en formation, nous estimons ce parcours de préparation opérationnelle à l'emploi d'une durée totale approximative de **210 heures de formation dont les périodes d'immersion en entreprise.**

² La profession d'aide-soignant(e) est une profession sanitaire réglementée par le code de la santé publique, définie par référence à celle d'infirmier. Les aides soignants sont, au total, 245000 tous environnements de travail confondus. Selon la définition qu'en donne ce code, les aides soignants sont encadrés par l'infirmier et ont pour fonction de collaborer aux soins dispensés par celui-ci. La réglementation ne leur reconnaît pas de rôle propre, à la différence des infirmiers qui peuvent dispenser de façon autonome des soins infirmiers, sans passer par une délégation du médecin. Article R-4311-3 du code de la santé publique.

3. Prestations et productions attendues

3.1 Conception pédagogique des actions de formation

Le prestataire proposera des parcours de formation permettant l'acquisition ou le développement des compétences socles à l'entrée en formation **d'aide-soignant(e)**.

Il est recommandé également d'intégrer aux parcours aussi souvent que possible des périodes d'immersion en entreprise.

Un référent accompagnateur du dispositif POEC sera demandé pour accompagner les demandeurs d'emploi dans le suivi des modules de formation, leurs éventuelles difficultés et questions au cours du parcours de formation.

Un test de positionnement à l'entrée en formation sera systématiquement réalisé par les organismes de formation pour évaluer le niveau des candidats en compréhension orale et écrite de la langue française et le cas échéant proposer au candidat une formation sur les compétences clés complémentaires.

Il est rappelé que les candidats devront être âgés de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.

Les objectifs principaux de la POEC sont :

- L'acquisition des connaissances permettant de faciliter l'entrée et la réussite en formation d'aide-soignant(e)
- L'acquisition de certifications transverses SST/ PRAP 2S

Une programmation des actions de formation sera également proposée, précisant le parcours, les lieux de formation et le nombre de stagiaires potentiels ainsi qu'un calendrier prévisionnel tenant en compte les dates de démarrage des parcours en alternance. En effet, la POEC devra se terminer en amont.

A ce titre, l'organisme prestataire décrira dans sa proposition : le programme détaillé de formation proposée, les pré-requis exigés, les méthodes pédagogiques spécifiques.

Le prestataire de formation peut proposer à l'OPCO Santé, des modalités de formation innovantes (FOAD, AFEST,...) aux modules de formation adaptés à la présente commande. Les parcours pourront panacher les modalités mais ils ne pourront en aucun cas être proposés en 100% à distance. La formation devra obligatoirement comporter des temps de regroupement en présentiel.

La formation devra inclure les modules suivants :

Module 1 : Connaissance des établissements et services médico-sociaux

Compétence : Avoir les connaissances fondamentales de l'environnement ESMS

	Axe 1 : Découverte du secteur sanitaire, social, et médico-social, ses métiers et filières professionnelles	Axe 2 : Connaissance des publics accueillis et bases de la posture professionnelles du soignant
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre de manière générale l'organisation des entreprises et associations du secteur, leurs valeurs et leurs conditions d'exercices particulières propre au secteur (travail de nuit, horaires décalés) - Connaître les structures médico-sociales et sanitaires : EHPAD, Services hospitaliers, foyers d'accueils... - Connaître les services médico-sociaux : USLD, LAM... - Etre capable d'identifier les différents métiers des établissements (ASH, AS, IDE, AES, ES, Directeur...), leurs domaines de responsabilités (limites) et interactions 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales caractéristiques des publics accueillis dans ces structures et leurs familles : personnes âgées, personnes handicapées, personnes présentant des troubles psychiques
Éléments de contenu pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Missions, culture et environnement législatif et réglementaire du secteur sanitaire, social, médico-social, principaux plans gouvernementaux en vigueur, - Les principaux métiers des établissements (Ash, As, Educateur, Directeur, Aes...) - Les établissements sanitaires et médicaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Les publics accueillis: le handicap (psychique, sensoriel, mental, autisme, moteur, polyhandicap), le vieillissement, la dépendance, la maladie d'Alzheimer...

Modalités pédagogiques innovantes possibles : Formation à distance, témoignages médiatisés d'utilisateurs

Si FOAD, cette formation à distance devra comporter :

- Des apports de contenu théorique, de type cours à télécharger ;
- Des exercices et illustrations pratiques (exemples : quizz, vidéos, témoignages...) ;
- Des temps de connexion individuels ;
- Une assistance technique ;
- Une bibliothèque de données et de liens vers des ressources complémentaires (articles, vidéos...) permettant d'approfondir les notions abordées ;
- Un accompagnement du stagiaire par un formateur (exemples : classroom, téléphone, plateforme interactive, mail...).

Durée : environ 35 heures

Module 2: Communication et posture du soignant

Compétence : Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage

	Axe 1 : les bases de la posture relationnelle vis-à-vis des personnes accompagnées	Axe 2 : Remise à niveau des compétences clés (si besoin)	Préparation aux épreuves de sélection : dossier + épreuve orale
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none">- Ecouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion- Faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin- Avoir des premières notions d'éthique et de bientraitance- Savoir adopter un comportement approprié et bienveillant avec les usagers et leurs familles	<ul style="list-style-type: none">- Communiquer en français- Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique- Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique- Maitriser les outils bureautique et numérique (fonctions de base de Windows, gestion d'un document numérique...)	<ul style="list-style-type: none">- Etre capable d'acquérir une méthodologie de travail- Etre capable de vous préparer à la constitution d'un dossier et à l'épreuve orale de sélection
Eléments de contenu pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Relation et communication : les valeurs et les principes, les basiques de la posture professionnelle du soignant- Information et droits des patients : charte du patient, loi du 4 mars 2002, Secret professionnel- Les techniques de communication : observation, entretien, communication verbale et non verbale, jeu et animation- Notions d'éthique et bientraitance	<ul style="list-style-type: none">- La communication en français- Les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique- Les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique- Les outils bureautique et numérique (fonctions de base de Windows, gestion d'un document numérique...)	<ul style="list-style-type: none">- Le métier, perspectives, motivations, projet professionnel- Préparer son dossier, se présenter à l'oral

Pratiques

- Accueil de la personne accompagnée et de son entourage
- Ecoute et reformulation
- Communication verbale et non verbale
- Adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins
- Participation à une démarche éthique
- Mise en situation d'entretien de sélection à l'entrée en formation d'aide-soignant(e)

Modalités pédagogiques innovantes souhaitées : alternance apports théoriques et pratiques, formation à distance, formations croisées intersectorielles (médico-social, sanitaire, social), action de formation en situation de travail...

Durée indicative : environ 35 heures. Cette durée pourra être ajustée en fonction des besoins individuels révélés par le test de positionnement en entrée en formation.

Module 3 : Hygiène et Sécurité

Compétence : Connaître et respecter les principes de base en matière d'hygiène, sécurité, ergonomie et manutention.

	Axe 1 : Les principes de règles d'hygiène générale	Axe 2 : Sécurité et ergonomie : les fondamentaux
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none">- Définir la notion d'hygiène- Enumérer les principaux facteurs de risques- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité aux soins à la personne- Identifier les mains comme premier vecteur de transmission- Enumérer les moments clés et la technique professionnelle pour se laver les mains- Connaître les étapes de friction des mains avec une solution hydro alcoolique	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les situations sensibles du point de vue de la santé des personnels- Citer les principales règles de base de sécurité physique et d'économie d'efforts- Identifier les aides techniques et matériels médicalisés- Identifier la nécessité de se former pour maîtriser les différentes techniques de manutention et sans aide technique.
Eléments de contenu pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Notions élémentaires sur l'hygiène, les voies de contamination, les 5 M, ...- Les principales règles d'hygiène (lavage des mains, respect des protocoles, hygiène corporelle, tenue professionnelle)- Les mains : premier vecteur de transmission- Distinguer : lavage des mains et désinfection des mains	<ul style="list-style-type: none">- Sécurité des professionnels des résidents- Le corps humain au travail : focus sur la colonne vertébrale, les articulations, et les risques dorsolombaires- Présentation illustrée des différentes aides techniques et matériels médicalisés : lit électrique, potence, disque, drap de glissement

Pratiques :

- Lavage antiseptique des mains et port des gants
- Comment se laver des mains
- Règles de base de sécurité physique pour éviter le blocage lombaire, économiser ses efforts
- Formations certifiantes Gestes et Postures (7 heures) et PRAP 2S (21 heures)
- Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade

Modalités pédagogiques innovantes souhaitées : alternance apports théoriques et pratiques, formation à distance, formations croisées intersectorielles (médico-social, sanitaire, social), action de formation en situation de travail ...

Durée : environ 70 heures

Le Permis de Conduire

Le permis B est très souvent un sésame pour l'emploi, ainsi, si nécessaire une participation au coût du permis de conduire pourra être inclus dans la prestation.

Un partenariat pourrait donc être ainsi envisagé avec une auto-école. Cette mesure s'adresserait aux demandeurs d'emploi inscrits dans la POEC pour lesquels l'obtention du permis B s'inscrit dans la réalisation de leur projet professionnel de devenir aide-soignant(e).

Les heures nécessaires, individualisées pour chaque candidat, s'inscriraient en sus des 210h précitées. Il est à noter que le déroulé de la formation au Permis B devra impérativement coïncider avec la période de réalisation de la POEC.

3.2 Evaluation et attestation de compétences

A l'issue de la formation, les compétences acquises feront l'objet d'une évaluation. Les compétences acquises feront l'objet d'une attestation décrivant les compétences évaluées et validées, facilitant ainsi leur valorisation par les candidats, notamment en lien avec les épreuves d'entrée en formation d'aide-soignant(e).

4. Cadre d'intervention

4.1 Obligations réglementaires

Les modalités de la gestion administrative des actions sont celles déterminées par l'OPCO Santé, les financeurs et les partenaires du projet ainsi que Pôle Emploi.

La traçabilité des heures de formation des stagiaires se fait par le biais de feuilles d'émargement signées à la demi-journée. Un modèle de feuille d'émargement conforme peut être fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.

Le prestataire retenu doit informer les stagiaires que l'action de formation s'inscrit dans le cadre du dispositif PIC 2021 « Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) d'aide-soignant(e) ».

Le prestataire de formation est tenu d'apposer les logos des financeurs sur l'ensemble des documents. Les logos de l'OPCO Santé, Pôle Emploi doivent figurer sur les documents utilisés dans le cadre de cette action : convention, feuilles d'émargement, attestation de formation, bilans notamment.

L'organisme prestataire est susceptible d'être soumis à un contrôle par les comités de pilotage et les organes nationaux de contrôle, au même titre que l'OPCO Santé, gestionnaire et notamment dans le cadre de visites sur place.

Pendant le déroulement des sessions, le prestataire de formation est tenu de donner libre accès aux locaux utilisés à tout représentant du service gestionnaire de l'Etat mandaté dans le cadre de visites sur place y compris en cas de visite inopinée.

Le prestataire devra mettre à disposition les informations nécessaires au renseignement des indicateurs de réalisations et de résultats.

En sus de la collecte des feuilles d'émargements, le prestataire de formation doit assurer un suivi individuel des stagiaires permettant le renseignement des indicateurs de réalisation, et des résultats des actions de formation de la POEC via un questionnaire de recueil des données des stagiaires.

Ces éléments sont nécessairement fournis au démarrage de l'action.

4.2 Contraintes financières

Il est demandé au prestataire de faire une proposition de coût de formation à porter sur un coût horaire et par personne.

Le prestataire indiquera de manière très précise le prix en euros HT et TTC de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges.

4.3 Pilotage de la performance des prestataires

- Le contrôle de service fait (avant paiement) porte sur l'exhaustivité des actions de formation financées par l'OPCO Santé
- Le contrôle qualité des organismes de formation (après paiement) est ciblé sur un échantillon de prestataires de formation

Indépendamment de ces deux niveaux de contrôle, l'OPCO Santé a souhaité dans le cadre du dispositif, mettre en place un comité de pilotage de la performance du ou des prestataires sélectionnés.

Pour ce faire les indicateurs suivants ont été définis : nombre de bénéficiaires à valider le projet de s'inscrire dans la POEC, nombre de contrats de travail signés à 6 mois après la formation.

Ces indicateurs seront suivis dans le cadre de la mise en place de bilans intermédiaires et finaux.

5. Cadre d'intervention

5.1 Principes généraux

L'OPCO Santé s'engage à garder confidentielles les propositions reçues. Il se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

En fonction des propositions reçues et recevables, l'OPCO Santé se réserve le droit de négocier avec les candidats (sans que cela ne soit automatique).

Au cas où l'appel à propositions serait considéré comme infructueux, l'OPCO Santé se réserve le droit de recourir à un marché public négocié sans publicité, ni mise en concurrence.

L'OPCO Santé n'est engagé qu'après notification écrite au(x) prestataire(s) retenu de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées dans la convention de formation.

Les candidats non retenus qui estimerait constater une irrégularité dans la mesure de la présente procédure d'achat adaptée ont la possibilité de déposer leur contestation par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision de la commission de sélection du marché.

5.2 Etapes et calendrier de la sélection

Période/échéance	Etape
18/12/2020	Lancement de l'appel à propositions : le présent document est accessibles sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site internet de l'OPCO Santé
14/01/2021	Réunion d'information à destination des prestataires, détaillant les critères de sélection
01/02/2021	Date limite de réception des propositions
Du 02/02/2021 au 11/02/2021	Instruction des réponses recevables
12/02/2021	Commission de sélection
15/02/2021	Notification de la décision

5.3 Critères de sélection

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

Les propositions déclarées recevables seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation	Coefficient
Pertinence de la réponse	Sur 3	2
Compétences et expériences (notamment sur le dispositif POEC)	Sur 3	3
Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement	Sur 3	1
Ancrage territorial et relations avec les partenaires de l'emploi	Sur 3	2
Capacité du prestataire à sourcer les candidats et les employeurs	Sur 3	3
Suivi et accompagnement post-POEC	Sur 3	1
Coût	Sur 3	2

5.4 Modalités de conventionnement

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire et le service régional de l'OPCO Santé.

Ce contrat intégrera le présent cahier des charges, ainsi que la proposition du candidat acceptée (notification). Il détaillera par ailleurs les engagements réciproques des deux parties, et notamment les modalités de facturation et de paiement, de suivi et évaluation des actions de formation...

6. Modalités de réponse

6.1 Dimensionnement du projet

Cet appel à propositions a pour objectif de mettre à disposition des demandeurs d'emploi, une offre de formation préparant au métier d'aide-soignant(e).

Nombre de bénéficiaires sur chaque site : 1 groupe de 15 personnes maximum.

De 1 à 5 prestataires seront sélectionnés pour ce marché.

Période de réalisation : en cohérence avec les sélections d'entrée en formation au DE Aide-Soignant.

Lieux de formation :

Région Centre- Orléans
Région Centre- Tours
Région Centre- Blois-Romorantin
Région Normandie- Caen
Région Normandie- Rouen

6.2 Dossier de candidature

La proposition technique et financière devra comprendre les éléments suivants :

- Une fiche de présentation du prestataire
- Les objectifs généraux de la prestation
- Le déroulement de la prestation
- Les moyens humains et les références du prestataire
- La proposition financière
- L'ensemble des pièces justificatives demandées, notamment concernant les critères qualité

La proposition devra être adressée sous format électronique par e-mail et en version courrier, **au plus tard le 1^{er} février 2021**, à :

Mme Valérie Coursange
OPCO Santé
Pole Projets Inter Région Ouest
39 Rue du Capitaine Maignan
35 000 RENNES
valerie.coursange@opco-santé.fr